Lancement du site internet des services de l'État sur les risques majeurs
(risques naturels et industriels)
dans les Hautes-Pyrénées

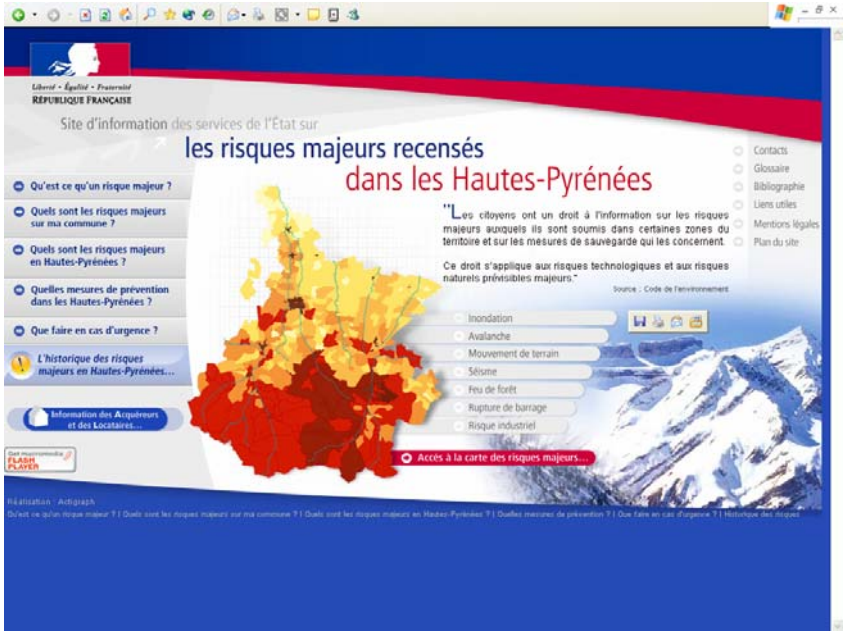

Dossier de presse
31 mai 2006

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Sommaire

- Le site internet des services de l'État sur les risques majeurs dans les Hautes-Pyrénées : une réponse innovante à l'obligation d'informer les habitants

- Deux priorités : une information personnalisée et une ergonomie soignée

- Le contenu du site internet : une information complète sur les risques majeurs recensés dans les Hautes-Pyrénées

- L'information des acquéreurs et des locataires d'un bien immobilier : une obligation réglementaire à compter de juin 2006

- Une réalisation partenariale sous le pilotage de la préfecture et de la direction départementale de l'Équipement (DDE) des Hautes-Pyrénées

- Une réalisation intégrée dans une démarche globale de prévention des risques

- La réalisation du site internet : fiche technique

Le site internet des services de l'État sur les risques majeurs dans les Hautes-Pyrénées : une réponse innovante à l'attente des habitants

Le Code de l'Environnement prévoit que "**Les citoyens ont un droit à l'information sur les risques majeurs auxquels ils sont soumis dans certaines zones du territoire et sur les mesures de sauvegarde qui les concernent. Ce droit s'applique aux risques technologiques et aux risques naturels prévisibles majeurs.**"

Dans les Hautes-Pyrénées, ce droit vient prendre place dans un contexte particulier :

- Situation particulière des Hautes-Pyrénées, territoire très exposé aux risques naturels, tant en zone de montagne qu'en plaine
- Politique volontariste des services de l'État pour connaître et prévenir les risques (établissement plans de prévention des risques, ...)
- Plan séisme lancé fin 2005 par le ministère de l'Écologie et du Développement Durable avec positionnement des Hautes-Pyrénées comme un des départements pilotes
- Volonté des services de l'État des Hautes-Pyrénées de développer leur offre d'information et de service sur internet

Les services de l'État des Hautes-Pyrénées ont fait le choix de réaliser un site internet d'information sur les risques majeurs. Ce site vient d'être ouvert au public.

Destiné aux habitants, élus et professionnels des Hautes-Pyrénées, il permet un accès aisé à l'ensemble de l'information sur les risques majeurs recensés dans les Hautes-Pyrénées :

- Quels sont les risques recensés sur une commune ?
- Quelles sont les communes concernées par un risque ?
- Quelles sont les mesures de prévention ?
- Que faut-il faire en cas d'urgence ?
- Quels sont les événements historiques dus aux risques recensés dans les Hautes-Pyrénées ?

Ce site a été conçu par la préfecture et la direction départementale de l'Équipement (DDE) des Hautes-Pyrénées, et a été réalisé par la société Actigraph (Cairon, Calvados). Il est alimenté par une base de données nationale gérée par le ministère de l'Écologie et du Développement Durable.

L'adresse du site : www.risquesmajeurs-hautes-pyrenees.pref.gouv.fr/

Consultation des informations grâce à une cartographie interactive

Les **objectifs** fixés au site internet sont ambitieux :

- Constituer une base de connaissance globale sur les risques majeurs dans les Hautes-Pyrénées
- Informer les usagers des risques majeurs auxquels ils sont soumis sur leur commune et jusqu'à leur parcelle de terrain
- Informer les élus sur les modalités de prévention et de prise en compte de ces risques

Deux priorités : une information personnalisée et une ergonomie soignée

Le site internet d'information des services de l'État sur les risques majeurs recensés dans les Hautes-Pyrénées a été conçu pour répondre à deux priorités : offrir une information de proximité aux habitants des Hautes-Pyrénées, et permettre une navigation la plus aisée et la plus intuitive possible grâce à une ergonomie soignée.

- **Une information de proximité pour les habitants des Hautes-Pyrénées**

Le site permet d'obtenir des informations de proximité :

☞ les **risques recensés pour chacune des 474 communes** des Hautes-Pyrénées

☞ **les communes concernées par chacun des risques majeurs** recensés dans les Hautes-Pyrénées : inondation, avalanche, mouvement de terrain, séisme, feu de forêt, rupture de barrage, risque industriel

☞ à terme, tous les **documents de prévention des risques** existants, en cours ou programmés pour chaque commune

☞ les **événements naturels historiques** recensés dans les Hautes-Pyrénées

Le site permet une information à l'échelle de la parcelle de terrain lorsqu'un plan de prévention des risques existe sur une commune, avec consultation en ligne du règlement applicable à la parcelle.

Outre cette information localisée, le site permet également d'obtenir des informations plus générales sur les risques majeurs, les mesures de prévention, les consignes en cas d'urgence.

- **Une navigation aisée et intuitive grâce à une ergonomie soignée**

Les concepteurs et les réalisateurs du site internet ont privilégié la facilité d'utilisation pour l'internaute. Le choix s'est porté sur un principe de **cartographie interactive** : l'internaute clique sur la carte pour choisir une commune et afficher l'information.

Grâce à un lien permanent avec une base de données nationale du ministère de l'Écologie et du Développement Durable, les informations sont mises à jour en permanence.

Exemple de consultation d'une fiche d'information sur une commune

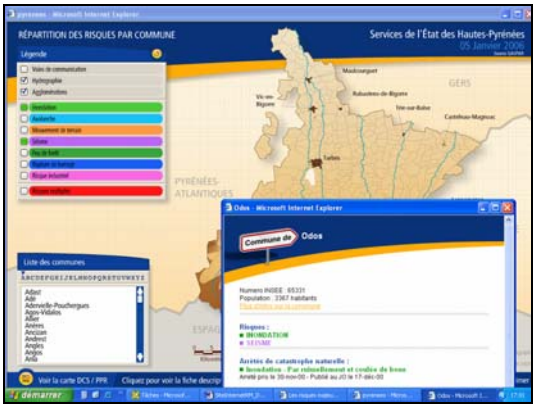

Le contenu du site internet : une information complète sur les risques majeurs recensés dans les Hautes-Pyrénées

Le site est composé de rubriques permettant l'accès aux informations localisées ou à portée plus générale :

- **Qu'est-ce qu'un risque majeur ?**

Définition des notions de risque majeur, aléa, enjeu

- **Quels sont les risques majeurs sur ma commune ?**

Accès à la cartographie interactive pour consulter les informations par commune : risques recensés, arrêtés de catastrophe naturelle antérieurs, documents de prévention existants, en cours ou programmés

Consultation d'un plan de prévention des risques avec affichage à la parcelle de terrain (commune d'Odos)

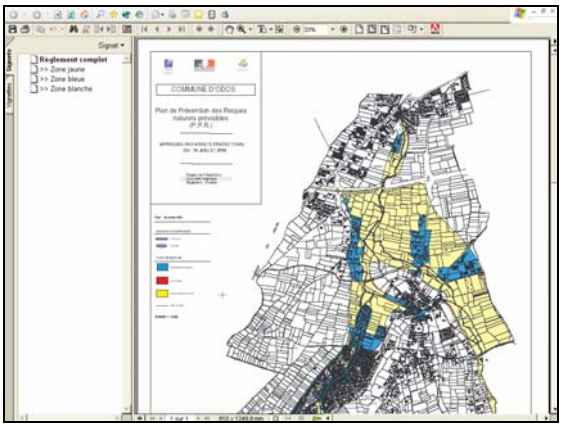

- **Quels sont les risques majeurs dans les Hautes-Pyrénées ?**

Informations sur chacun des risques majeurs recensés dans les Hautes-Pyrénées : inondation, avalanche, mouvement de terrain, séisme, feu de forêt, rupture de barrage, risque industriel

- **Quelles mesures de prévention dans les Hautes-Pyrénées ?**

La réglementation, l'organisation des secours, l'assurance des biens, l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers (obligatoire à compter de juin 2006)

- **Que faire en cas d'urgence ?**

Recommandations en matière de comportement individuel en cas de catastrophe naturelle ou d'accident industriel

- **L'historique des risques majeurs dans les Hautes-Pyrénées**

Base d'informations sur quelques événements historiques liés aux risques et survenus dans les Hautes-Pyrénées : type d'événement, date, localisation exacte, victimes recensées, nature des dégâts, photos, articles de presse

- **Contacts**
- **Glossaire**
- **Bibliographie**
- **Liens utiles**
- **Mentions légales**
- **Plan du site**

L'information préalable des acquéreurs et des locataires d'un bien immobilier : une obligation réglementaire à compter de juin 2006

La loi du 30 juillet 2003 relative à la prévention des risques technologiques et naturels et à la réparation des dommages a créé dans son article 77 une **obligation d'information de l'acheteur ou du locataire de tout bien immobilier (bâti et non bâti)**

- sur les risques naturels et technologiques affectant le bien
- sur les sinistres antérieurs indemnisés au titre d'un arrêté de catastrophe naturelle ou technologique

A compter du 1er juin 2006, le vendeur ou le bailleur devra :

1. **établir un état des risques naturels et technologiques**
2. **le cas échéant, informer l'acquéreur ou le locataire des sinistres antérieurs**
3. **annexer ces 2 documents au contrat de vente ou de location**

Le préfet des Hautes-Pyrénées a pris un arrêté daté du 5 mai 2006 qui précise les risques pris en compte ainsi que les documents de référence. Ces informations peuvent être consultées sur le site internet consacré aux risques majeurs (www.risquesmajeurs-hautes-pyrenées.pref.gouv.fr), dans les mairies, à la préfecture, à la sous-préfecture ou à la DDE.

- **Quel est l'objectif de cette information ?**

Donner à l'acheteur ou au locataire toute l'information préalable nécessaire sur les risques majeurs recensés sur la zone où est situé le bien immobilier afin qu'il puisse signer le contrat d'achat ou de location en toute connaissance de cause.

- **Qui est concerné ?**

Tout acquéreur ou locataire d'un bien immobilier, au moment de la signature du contrat : promesse unilatérale de vente ou d'achat, contrat de vente et contrat écrit de location de biens immobiliers bâtis ou non bâtis, tout type de contrat donnant lieu à un bail locatif 3, 6, ou 9 ans, locations saisonnières ou de vacances, locations meublées, contrats de vente en état futur d'achèvement

- **Dans quelle commune ?**

L'information des acquéreurs et locataires devra être effectuée dans toutes les communes se trouvant dans au moins l'un des cas suivants :

  - Communes classées en zone de sismicité 2, 1B ou 1A
  - Communes où un plan de prévention des risques est approuvé (terminé et applicable) ou prescrit (dont l'étude va être lancée ou en cours d'étude)
  - Communes où un arrêté de catastrophe naturelle au moins a déjà été pris

Dans les Hautes-Pyrénées, toutes les communes sont concernées.

- **Où le vendeur ou bailleur peut-il se procurer le formulaire à remplir ?**

Le formulaire peut être téléchargé à partir de la rubrique IAL du site internet des services de l'État sur les risques majeurs dans les Hautes-Pyrénées : www.risquesmajeurs-hautes-pyrenees.pref.gouv.fr

- **Que se passe t'il si la vente ou la location du bien immobilier est conclue sans état d'information des risques ?**

Dans ce cas, l'acheteur ou le locataire peut ensuite demander l'annulation de la vente ou de la location ou la diminution du prix s'il estime ne pas avoir été informé des risques majeurs existants sur le bien immobilier qu'il a acheté ou loué.

Une réalisation partenariale sous le pilotage de la préfecture et de la direction départementale de l'Équipement (DDE) des Hautes-Pyrénées

La **conception** du site internet des services de l'État sur les risques majeurs dans les Hautes-Pyrénées a été assurée par :

- **la préfecture des Hautes-Pyrénées : maîtrise d'ouvrage du projet, alimentation de la base de données risques majeurs**

  Place Charles de Gaulle 65000 Tarbes
  Tél. : 05.62.56.65.65 Télécopie : 05.62.51.20.10
  Site internet : www.hautes-pyrenees.pref.gouv.fr
  Courriel : prefecture@hautes-pyrenees.pref.gouv.fr

  - conception du site, gestion des données, documents de prévention : service interministériel de défense et de protection civile
  - assistance technique à maîtrise d'ouvrage : service départemental des systèmes d'information et de communication

- **la direction départementale de l'Équipement (DDE) des Hautes-Pyrénées : maîtrise d'ouvrage du projet, alimentation de la base de données risques majeurs**

  3, rue Lordat 65000 Tarbes
  Tél. : 05.62.51.41.41 Télécopie : 05.62.51.15.07
  Site internet : www.hautes-pyrenees.equipement.gouv.fr
  Courriel : dde-hautes-pyrenees@equipement.gouv.fr

  - conception du site, gestion des données, documents de prévention : service déplacements, environnement, contrôle (SDEC)
    bureau environnement, sécurité-défense et porter à connaissance
  - assistance technique à maîtrise d'ouvrage : service techniques et ingénierie (STI) , bureau assistance méthodologique de l'ingénierie

La **réalisation** a été confiée à la société **Actigraph**

51, route de Creully 14610 Cairon
Tél. : 02.31.08.10.30 Télécopie : 02.31.08.10.31
Site internet : www.actigraph.com
Courriel : info@actigraph.com

Coût de la prestation : 36.000 € TTC

Les **informations mises en ligne** sont extraites de la base de données Gaspar, base de données nationale alimentée par les services départementaux de l'État (DDE, préfectures) et gérée par le **ministère de l'Écologie et du Développement Durable**.

L'**hébergement** du site est assuré par le **ministère de l'Intérieur et de l'Aménagement du Territoire.**

La **gestion globale** et la **maintenance** du site et des informations qu'il contient sont assurées par **la préfecture et la DDE des Hautes-Pyrénées**.

Une réalisation intégrée dans une démarche globale de prévention des risques (source : www.prim.net, site internet portail de la prévention des risques majeurs)

La prévention des risques majeurs regroupe l'ensemble des dispositions à mettre en oeuvre pour réduire l'impact d'un phénomène naturel ou anthropique prévisible sur les personnes et les biens. Elle s'inscrit dans une logique de **développement durable**, puisque, à la différence de la réparation post-crise, la prévention tente de réduire les conséquences économiques, sociales et environnementales d'un développement imprudent de notre société.

La politique de prévention française se décline en sept axes :

1. **La connaissance des phénomènes, de l'aléa et du risque :** des outils de recueil et de traitement des données sont mis au point et utilisés pour constituer des bases de données (sismicité, climatologie,...), des atlas (zones inondables, avalanches,), ... Ces informations permettent d'identifier les enjeux et de déterminer la vulnérabilité face aux aléas.
2. **La surveillance :** l'objectif est d'anticiper le phénomène et de pouvoir alerter les populations en utilisant des dispositifs d'analyses et de mesures (services de prévision des crues) intégrés dans un système d'alerte des populations.
3. **L'information préventive et l'éducation :** elle vise à apprendre aux citoyens les comportements adaptés aux menaces. La loi du 22 juillet 1987 a instauré le droit des citoyens à une information sur les risques majeurs auxquels ils sont soumis sur tout ou partie du territoire, ainsi que sur les mesures de sauvegarde qui les concernent (article L125.2 du Code de l'environnement).
4. **La prise en compte des risques dans l'aménagement :** pour réduire les dommages lors des catastrophes naturelles, il est nécessaire de maîtriser l'aménagement du territoire en évitant d'augmenter les enjeux dans les zones à risque et en diminuant la vulnérabilité des zones déjà urbanisées.
5. **La mitigation :** l'objectif de la mitigation est d'atténuer les dommages, en réduisant soit l'intensité de certains aléas (inondations, coulées de boue, avalanches, etc.), soit la vulnérabilité des enjeux.
6. **La planification de l'organisation des secours :** les pouvoirs publics (État et collectivités territoriales) ont le devoir, une fois l'évaluation des risques établie, d'organiser les moyens de secours pour faire face aux crises éventuelles.
7. **La prise en compte du retour d'expérience :** les accidents technologiques et les catastrophes naturelles font l'objet d'analyses poussées et de rapports de retour d'expérience, au niveau national lorsqu'il s'agit d'événements majeurs ou au plan local. L'objectif est de mieux comprendre la nature de l'événement et ses conséquences.
8. **Les acteurs de la prévention**

La prévention des risques majeurs est une activité qui concerne plusieurs ministères, les collectivités territoriales et plusieurs organismes publics :

- Ministère de l'Intérieur et de l'Aménagement du Territoire
- Ministère de l'Écologie et du Développement Durable
- Ministère des Transports, de l'Équipement, du Tourisme et de la Mer
- Ministère de l'Agriculture et de la Pêche
- Ministère de l'Éducation Nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche
- Ministère de la Jeunesse, des Sports et de la Vie Associative
- Les conseils généraux
- Les maires
- Les assureurs
- ...

La réalisation du site internet : fiche technique

- **Calendrier de réalisation**
    - Mise au point du cahier des charges pour la réalisation du site internet : début 2005
    - Consultation des prestataires : printemps 2005
    - Analyse des offres et choix du prestataire : été 2005
    - Mise au point du marché : automne 2005
    - Lancement de la réalisation : novembre 2005
    - Ouverture du site au public : mai 2006
- **Partenaires associés**
    - Préfecture des Hautes-Pyrénées : service interministériel de défense et de protection civile (SIDPC) et service informatique (maîtrise d'ouvrage du projet, alimentation de la base de données risques majeurs)
    - DDE des Hautes-Pyrénées : service déplacements, environnement, contrôle (SDEC)/bureau Environnement, et service techniques et ingénierie/BAMI (maîtrise d'ouvrage du projet, alimentation de la base de données risques majeurs)
    - Société Actigraph (conception et réalisation du site internet)
    - Ministère de l'Écologie et du Développement Durable, direction de la Prévention des Pollutions et des Risques (gestion de la base de données risques majeurs)
    - Service de restauration des terrains de montagne (RTM) (alimentation de la base de données risques majeurs)
- **Coût de la réalisation du site internet** (hors temps passés préfecture et DDE) : 36.000 €
- **Solutions techniques mises en œuvre**

Les choix techniques traduisent la volonté de réaliser une ergonomie la plus soignée possible et résolument tournée vers l'utilisateur :

- Cartographie interactive en Flash
- Uniformisation en format pdf de l'affichage des documents de prévention des risques (textes et cartes)
- Interrogation de la base de données nationale Gaspar